

RECYCLAGE EN HAUSSE DANS LES COMMUNES PASSÉES À LA TAXE POUBELLE EN 2014

Les communes ayant introduit une taxe sur les déchets en 2014 constatent une nouvelle répartition des flux entre incinérables et recyclables. La progression du tri des déchets s'accompagne d'une baisse des ordures ménagères. Ces nouvelles pratiques influencent à la hausse le taux de recyclage du canton, qui passe de 54,9 % à 57,5 % entre 2013 et 2014.

En automne 2015, seules quatre communes vaudoises sur 318 échappent encore à la taxe proportionnelle à la quantité de déchets [F1]. Pour la soixantaine de communes qui ont adopté pour la première fois un système de taxation des déchets au 1^{er} janvier 2014, la masse des ordures ménagères collectées par les communes est passée de 262 kg par habitant en 2013 à 137 kg en 2014, soit une diminution de 48%.

Si l'amélioration du tri des déchets explique en partie cette baisse, il faut également tenir compte du fait que de plus en plus d'entreprises ne remettent plus les déchets urbains au service de collecte communal, mais les font acheminer directement aux installations de traitement.

COMPOST EN HAUSSE DE 22 KG PAR HABITANT EN 2014

Dans les communes qui ont introduit la taxe en janvier 2014, la masse des déchets recyclables par habitant a progressé de 16 % entre 2013 et 2014, passant de 220 à 254 kg. Cette hausse est particulièrement forte pour les déchets compostables (+24 %, soit +22 kg par habitant), suivis du papier/carton (+11 %), du verre (+9 %) et des métaux (+6 %) [F2]. Dans ces communes, le taux de recyclage gagne ainsi 17 points pour se monter à 59 % en 2014, contre 42 % en 2013. Toutefois, cette hausse quantitative semble s'accompagner d'une baisse de la qualité des déchets recyclés.

LE TAUX DE RECYCLAGE ATTEINT 57 % DANS LE CANTON

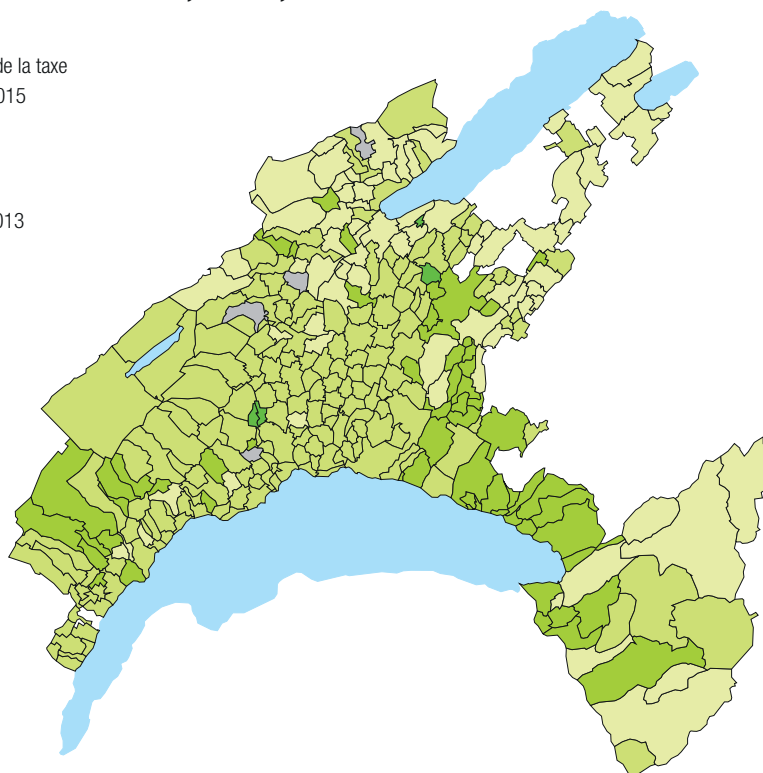
Les meilleures habitudes adoptées par les habitants nouvellement soumis à la taxe se reflètent à l'échelle cantonale, notamment dans la diminution de la quantité d'ordures ménagères qui passent de 168 kg par habitant à 143 kg en 2014 (-15%). Ce recul

[F1] INTRODUCTION DE LA TAXE PROPORTIONNELLE À LA QUANTITÉ DE DÉCHETS, VAUD, 2015

Entrée en vigueur de la taxe

- Après 2015
- 2015
- 2014
- 2013
- Avant 2013

318 communes



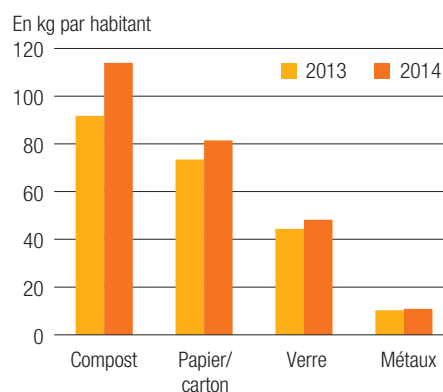
s'accompagne d'une hausse des déchets recyclés, dont la masse passe de 240 kg par habitant en 2013 à 244 kg en 2014 (+1,3%). En conséquence, la part des déchets recyclables au niveau cantonal gagne 2,6 points en 2014, pour atteindre 57,5%. Pour rappel, ce taux était encore inférieur à 40% au début des années 2000 [F3]. Il a ensuite progressé lentement jusqu'à 46% en 2012, avant de connaître une hausse particulièrement forte en 2013 (+9 points à 55%), lors du passage de 180 communes vaudoises à la taxe proportionnelle. | SB

Source des données : StatVD/DGE, Enquête sur les déchets dans les communes.

Taux de recyclage

Le taux de recyclage se calcule en divisant les déchets recyclables (déchets compostables, papier et carton, verre et métaux) par la quantité totale de déchets collectés par les communes, à savoir les déchets recyclables et incinérables (ordures ménagères et objets encombrants).

[F2] DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS, COMMUNES TAXÉES DÈS 2014, VAUD



[F3] TAUX DE RECYCLAGE DES DÉCHETS, VAUD

